



Table Ronde

Vendredi 11 avril

La gestion de l'eau dans les entreprises

Solutions et bonnes pratiques pour l'assainissement collectif

MAJ le :
09/04/2025

Dossier suivi par :
Aurélie TAVERNE
Alexandra GIRARD

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

**Au carrefour des
Possibles**



PAYS DE
SAINT GILLES
CROIX DE VIE

1 SERVICE

3 Compétences

SPAC

Service Public d'Assainissement
Collectif

15 Stations d'épuration d'une
capacité de 185 000 EH
650 kms de réseau
150 postes de refoulement
matériel lié à l'exploitation
(véhicules/outillage/groupes
électrogène/ caméras....)

GÉPU

Gestion des Eaux
Pluviales Urbaines

210 bassins d'orage
2 systèmes d'injection des
eaux pluviales dans la nappe
(St Hilaire de Riez)
2 stations de pompage de
grosse capacité (quai Gorin /
boulevard Pompidou – St
Gilles Croix de Vie)
600 km de réseau
d'assainissement pluvial
4 communes disposant de
zonage d'assainissement
pluvial

SPANC

Service Public d'Assainissement
Non Collectif

2300 Installations
d'Assainissement Non Collectif

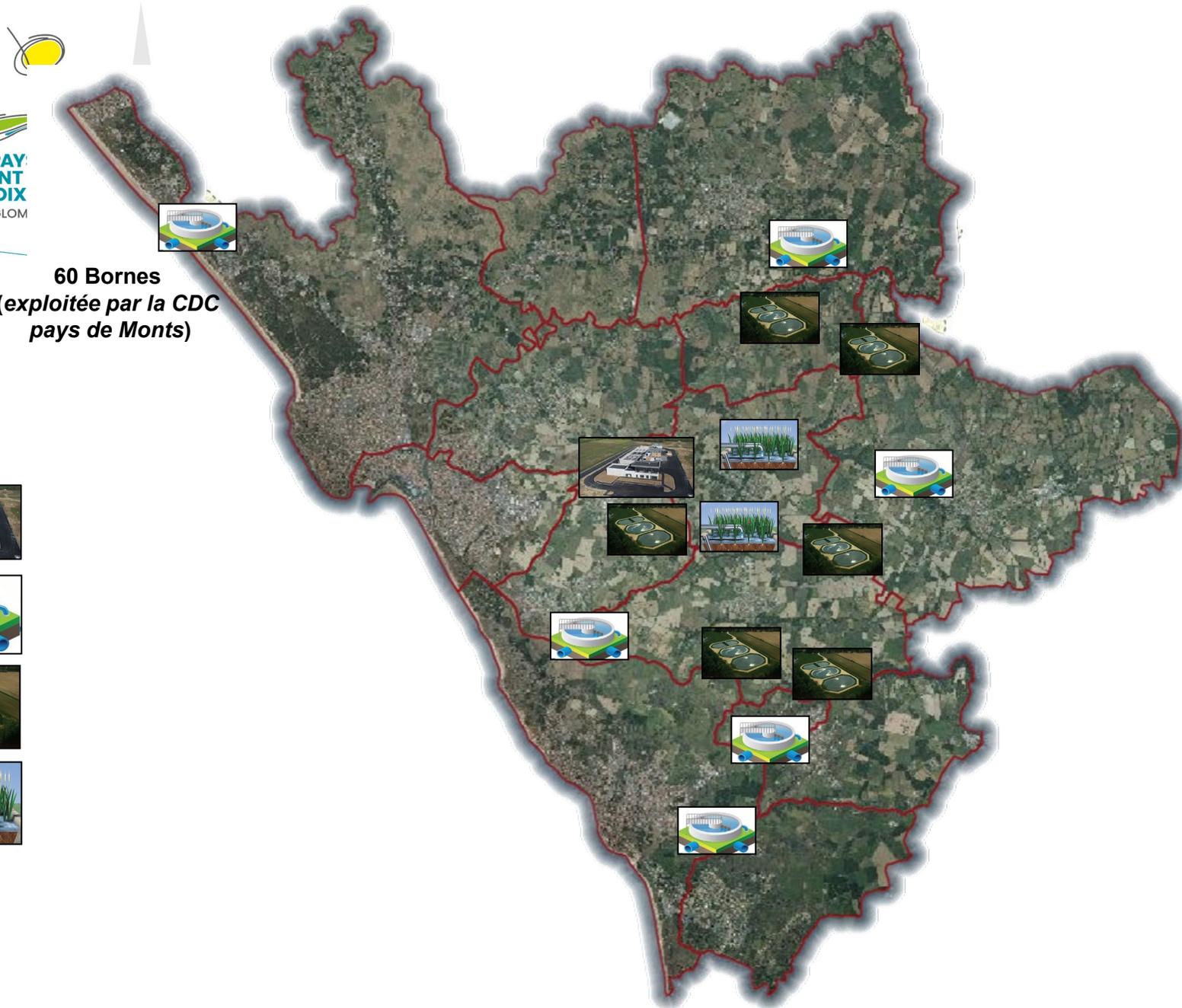
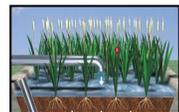
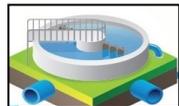
Le SPAC

LE PATRIMOINE

- 15 Stations d'épuration d'une capacité de 185 000 EH
- 650 kms de réseau
- 150 postes de refoulement



60 Bornes
(exploitée par la CDC
pays de Monts)



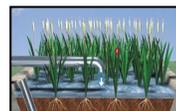
PAYS
SAINT
CROIX
AGGLOM

LE PATRIMOINE

- 15 Stations d'épuration d'une capacité de 185 000 EH
- 650 kms de réseau
- 150 postes de refoulement



60 Bornes
(exploitée par la CDC pays de
Monts)





- **La saisonnalité**
- **La diversité des apports** : usagers / entreprises / artisans / industrie
 - **Contexte réglementaire de plus en plus poussé** :
 - Conformité des STEP
 - Recherche de micropolluants (pollution diffuse qui se concentre lors du traitement)
 - **Lutte contre le H₂S**
 - **Lutte contre les Eaux Parasites** (apport d'eaux claires dans les eaux usées)...

**Les STEP ont pour objectif de traiter
les eaux usées domestiques et assimilées**

=

EAUX VANNES

(issues des toilettes)

+

EAUX MENAGERES

(eaux qui proviennent des lavabos, évier, cuisine, lave linge, eaux de lavage des filtres de piscine, les eaux de régénération des adoucisseurs)

Eaux Assimilées Domestiques ?

Les eaux pour lesquelles les pollutions résultent principalement de la satisfaction de besoins d'alimentation humaine, de lavage et de soins d'hygiène des personnes. Selon l'Article R 213-48-1 du Code de l'environnement on y trouve notamment :

- Activités d'hôtellerie,
- Activités de restauration,
- Activités de services
- Activités pour la santé humaine

Cf Article 7 du RS

Eaux Non Domestiques ?

TOUTES LES AUTRES EAUX = tous les rejets correspondant à une **utilisation autre que domestique et assimilables à des eaux usées domestiques.**

Conventions de rejets possibles pour certaines activités industrielles comme l'agroalimentaire : Leurs natures quantitatives et qualitatives sont précisées dans les arrêtés autorisant le raccordement et le déversement et éventuellement dans les conventions spéciales de déversement.

Soumis à des règles de déversement.

Cf Article 19 du RS

RAPPEL

TRAITEMENT EN STEP

=

Eliminer au maximum les polluants présents dans les eaux usées tels que les matières en suspension, la pollution organique, l'azote, le phosphore, les bactéries, afin de préserver le milieu récepteur

~~EAUX CLAIRES~~

Rejets formellement interdits

Toute substance susceptible d'être la cause, **soit d'un danger pour le personnel d'exploitation** ou **pour les habitants** des immeubles raccordés au système de collecte, **soit de dégradation des ouvrages de collecte et d'épuration, soit d'une gêne dans leur fonctionnement.**

~~HYDROCARBURES~~

~~EFFLUENTS SOLIDES OU LIQUIDE
D'ORIGINE ANIMALE (PURIN...)~~

~~MATIERES DE FOSSES SEPTIQUES
OU TOUTES EAUX~~

~~PEINTURES~~



~~HUILES
ET GRAISSES~~

~~LES DÉCHETS SOLIDES
TELS QUE COUCHES, LINGETTES
PRESERVATIIFS ...~~

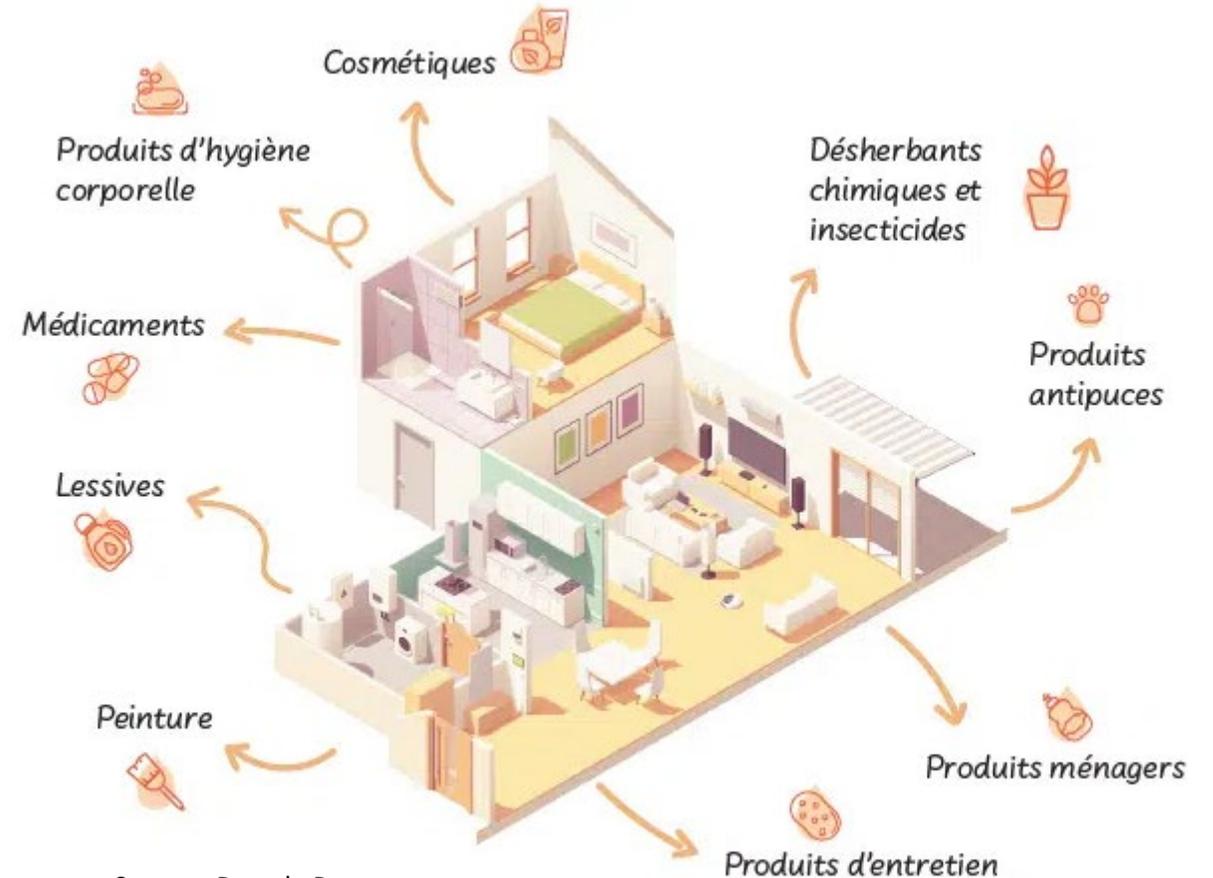
ASSURER LA SECURITE DU PERSONNEL ET DES USAGERS

AMELIORER LA QUALITE DES REJETS

LIMITER LE RISQUE DE REJETS DE MICROPOLLUANTS



Un micropolluant est une substance minérale ou organique, synthétique ou naturelle, susceptible d'engendrer des effets indésirables sur les milieux aquatiques et la santé humaine, **même à de très faibles concentrations**





QUELQUES LES BONNE PRATIQUES

Pour tous

Cellule de Contrôles

SEPARATION DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

POUR LES PISCINES

Eaux de Vidanges ➡ Réseau Pluvial après déchloration de l'eau et rejet à débit régulé.

Eaux de lavage du filtre ➡ Réseau EU collectif

Cf Article 36 du RS

PRODUITS, D'ENTRETIEN, COSMETIQUES, MEDICAMENTS....

- Réduire les doses et respecter les fréquences d'utilisation
- Éviter les produits dangereux
- Privilégier les produits écologiques
- Apporter les produits dangereux en déchèterie
- Ramener les médicaments inutilisés à la pharmacie ou en déchèterie

Pour Les métiers de bouche

Respecter le Règlement de service

Pour les activités des métiers de bouche (restaurant, self-service, traiteur, charcuterie, ...) et restauration collective, **la mise en place et l'entretien d'un bac dégraisseur** avant rejet dans le réseau collectif est obligatoire.

Cf Article 4 du RS

Services d'Aides à la Personne, petite enfance

**Pas de lingettes, ni couches, ni protections périodiques etc.
dans le réseau**



Aire de Lavage et parkings

Aires de lavage et les parkings

- Débourbeur
- Séparateur hydrocarbures
- Vanne de sectionnement

**Obligatoires et
entretenus**

**Rejet Réseu
Pluvial**

Ces installations de prétraitement doivent être entretenues régulièrement et maintenues en bon état de fonctionnement par le propriétaire, qui doit à tout moment pouvoir présenter à la Collectivité ou à l'Exploitant tout document justifiant de ce bon entretien.

Le cas échéant de prescriptions particulières, nécessitant autorisation

Piscines

- Eaux de vidange** → Réseau Pluvial après déchloration de l'eau et rejet à débit régulé.
- Eaux de lavage du filtre** → Réseau EU collectif

Activité de Peinture, Plâtrerie, Revêtements

Pour rappel, tout déversement de peintures, solvants ou autres substances dangereuses **sont interdits.**

Utiliser de préférence des produits naturels, écolabellisés et recyclables, (voir préconisations éventuelles CMA)

NETTOYAGE DES OUTILS (lasure, solvant, peinture, diluants...)

- Ne jamais rien rejeter dans les bouches d'égout extérieures !
- Bien racler les outils avant lavage.
- Ne pas laver les outils systématiquement, les conserver dans un fond de produit ou dans un contenant hermétique.
- **Nettoyer les outils à l'aide d'une machine adaptée qui traite les eaux de lavage.**
- Eliminer les résidus résultant du nettoyage en tant que déchets dangereux.

Éviter l'utilisation de solvant et favoriser les nettoyants biologiques ou à base végétale.

Stocker les chiffons ou absorbants souillés dans un bac étanche et les évacuer en déchets dangereux.



Pollution d'un bassin de
rétention avec de la peinture

Pollution réseau
en hydrocarbures



Bouchage réseau
avec de la graisse